



Quel sport dans les Hauts de France ?

Lettre ouverte aux candidats aux élections régionales des Hauts de France

portée par les représentants du Mouvement Olympique et Sportif de la Région des Hauts de France¹ :

François COQUILLAT, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Hauts de France

Philippe CALMUS, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne

Jean COSLÉOU, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord

Jean-Claude LAVERNHE, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Oise

Bruno PIECKOWIAK, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais

Marcel GLAVIEUX, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Somme

Les 20 et 27 juin se tiendra l'élection pour la présidence du Conseil Régional des Hauts de France à laquelle vous souhaitez accéder.

Ce scrutin va se dérouler dans un contexte de pandémie qui affecte grandement la population de ce territoire et plus particulièrement le tissu associatif sportif.

Les comités régionaux et départementaux et les clubs sportifs de la région sont en effet touchés de plein fouet par les contraintes décidées par le gouvernement, contraintes liées à la gravité de la situation sanitaire dont le mouvement sportif est bien conscient. La santé de tous doit bien évidemment être préservée.

Vous savez combien les clubs, par leur action pérenne au profit de la population, contribuent à la vie sociale et économique d'un territoire, car bien plus qu'un loisir ou un divertissement, le sport est un enjeu de santé, d'éducation, de vivre-ensemble.

On le ressent d'autant plus qu'il nous fait défaut aujourd'hui.

Comme on ressent dans les programmes ou les discours, la très faible voire même l'absence d'une perspective et d'un accompagnement pour les associations sportives et pour le sport en général.

Pourtant ces associations sportives, leurs bénévoles et salariés, sont en souffrance face à cette crise sans précédent et ses conséquences humaines et économiques.

¹ Il résulte tant des textes législatifs (Code du Sport) que des statuts du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), que les Comités Régionaux et Départementaux Olympiques et Sportifs (CROS et CDOS) constituent des structures déconcentrées du CNOSF et représentent ces derniers dans leur ressort territorial. A ce titre, ils ont notamment pour mission de décliner, en tenant compte des spécificités locales, les orientations et les actions initiées par le CNOSF.

Les CROS et CDOS sont constitués sous la forme d'association loi 1901. Leurs organes d'administration (Conseil d'administration, Bureau) sont élus par leurs membres, c'est-à-dire par les ligues, comités régionaux et comités départementaux qui représentent les fédérations sur leur territoire.

Le CROS Hauts-de-France est membre du Le Mouvement Associatif des Hauts-de-France et à ce titre soutient la campagne de mobilisation auprès des têtes de liste dans la perspective de renforcer une politique associative au service des habitants et habitantes des territoires de la région Hauts-de-France.

Plus globalement, le mouvement sportif appartient à l'économie sociale et solidaire.



La perte en nombre de licenciés de l'ordre de 35 %, les « stop and go » à répétition de l'accueil des adhérents, des jeunes notamment, des entraînements et des compétitions perturbent grandement les bénévoles et les salariés.

Les bénévoles ont perdu la notion et le rythme de leur engagement, accueil et partage de leur passion, et sont souvent démunis devant les difficultés administratives et surtout financières. Combien vont vouloir repartir en septembre ?

Les salariés ont perdu, pour beaucoup, toute activité et les nombreuses associations qui les emploient ont recours au chômage partiel. Combien vont pouvoir retrouver le chemin des terrains et des salles de sport si les pratiquants n'y reviennent pas ?

Dans notre région, cela concerne 13 000 associations sportives qui, grâce à leurs 150 000 bénévoles, accueillent en leur sein 1,2 millions de licenciés (chiffres avant la crise). On peut raisonnablement doubler ce chiffre en prenant en compte l'ensemble des personnes pratiquant un sport de façon régulière. Ce chiffre est à comparer aux 6 millions d'habitants des Hauts de France.

Par ailleurs, la professionnalisation s'est renforcée pour permettre le développement et la structuration des associations sportives, et favoriser un encadrement de la pratique en toute sécurité. Plusieurs milliers de salariés travaillent dans les clubs, véritables PME de l'économie sociale et solidaire. L'emploi est également un moyen offert à nombre de jeunes de s'insérer dans la société en les formant à un métier, de s'accomplir dans un projet personnel et professionnel autour des valeurs humanistes du sport et de l'Olympisme.

Le poids du sport est donc quantitativement significatif. Il est tout autant qualitatif, avec les thématiques suivantes à titre - non exhaustif - d'exemples.

Sport et éducation : les associations sportives développent une action éducative forte autour de trois principes : l'acceptation de la règle qui limite notre liberté en échange d'une relation pacifiée avec l'autre et d'une sécurité, l'égal traitement de tous sachant que personne n'est identique, la reconnaissance du progrès réalisé à la suite du travail et de la persévérance. Le sport est donc une école de la vie qui apporte valeurs et repères.

Sport et citoyenneté : les associations sportives locales connaissent la réalité et adaptent leur service en fonction des besoins des populations présentes. Elles sont les premières à évaluer les changements et l'évolution de la société. Il suffit de rappeler le rôle des associations sportives dans les processus de mixité sociale, d'insertion et d'intégration dans les quartiers difficiles, créant ainsi les conditions d'une vie plus apaisée. Dans les zones rurales, les associations assurent la connexion entre les habitants.

Le club comme foyer de sociabilité, est un lieu d'apprentissage, d'initiation au vivre ensemble, de transmission des valeurs, de tissage d'un réseau d'amitié, de relations d'entraide. Les comités régionaux et départementaux aident ces structures de proximité à se développer, à s'organiser pour mieux se développer. Ils jouent eux aussi ce rôle de lien social entre les associations, entre les adhérents, voire même au-delà.



Sport et santé : le sport est unanimement reconnu comme un élément constitutif d'une bonne santé pour l'ensemble de la population sous réserve d'une pratique appropriée, encadrée par les personnes qualifiées que l'on trouve dans les associations sportives. Pour preuve, le sport est considéré par nombre de partenaires comme un lien privilégié pour organiser des campagnes de prévention et de formation.

Sport, économie et professionnalisation : on l'a écrit plus haut, le sport est entré depuis des années dans la professionnalisation de son encadrement. Il intègre également les innovations liées à la digitalisation et la mutation des pratiques. Le Mouvement Sportif a toujours répondu aux sollicitations des pouvoirs publics quant il s'est agi d'insérer des jeunes en difficulté dans la vie active.

Sport et développement territorial : Les associations sportives, de par leur implantation sur un territoire, contribuent à son dynamisme, son aménagement, son attractivité.

Par cette lettre ouverte, le Mouvement Olympique et Sportif de la Région des Hauts de France souhaite connaître votre position et votre engagement pour :

- favoriser durablement la pratique sportive des habitants en leur proposant des activités encadrées
- soutenir, développer et structurer le tissu associatif sportif, en valorisant son rôle d'utilité sociale et en facilitant son fonctionnement
- soutenir les sportifs de haut niveau pour qu'ils restent dans la région, et les clubs formateurs pour qu'ils puissent continuer leur mission, tout cela dans un esprit d'excellence et d'attractivité à l'image de ce que nous souhaitons pour notre région
- associer le Mouvement Olympique et Sportif comme interlocuteur incontournable du Conseil Régional et lui permettre de porter et piloter des projets d'intérêt général au nom de tous les acteurs publics
- construire un véritable héritage matériel et immatériel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en s'appuyant sur le mouvement sportif associatif régional

Vos réponses accompagnées de toute contribution que vous jugerez utile d'apporter quant à votre vision du sport, que nous espérons recevoir dans les meilleurs délais, seront diffusées immédiatement et dans leur intégralité, notamment sur nos sites Internet.